



# ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

*Cinq ans après la signature du protocole du 8 mars 2013, dont les engagements sont loin d'avoir tous été mis en œuvre, une nouvelle négociation a été ouverte par le gouvernement.*

## **Dans le cadre de cette négociation 2018, l'UNSA porte :**

- **La revalorisation des métiers** et filières à prédominance féminine, et la prise en compte de leur pénibilité.
- **La qualité de vie au travail** et l'articulation vie professionnelle - vie personnelle, et le développement de moyens de garde des enfants.
- **Le conseil et l'accompagnement des agents** par la présence d'un « référent égalité » dans la collectivité ou au Centre de gestion.
- **Le développement de formations** et de sensibilisations à l'égalité professionnelle.
- **La neutralisation des effets sur les carrières**, tant des congés liés à la grossesse et à la maternité que des congés parentaux.
- **La mise en œuvre de mesures contraignantes** pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de harcèlement.

**L'UNSA défend une fonction publique exemplaire en matière d'égalité professionnelle, où les agents publics, qu'ils soient femme ou homme, sont traités de la même manière.**

